

COMPTRE-RENDU DE RÉUNION

DIRECTION
VIE CITOYENNE
DÉMOCRATIE
LOCALE

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

MERCREDI 29 MAI 2019 – SALLE DU 3EME

Étaient présent-e-s :

Madame Thérèse MOIZAN, déléguée aux solidarités, aux séniors et aux citoyens en situation de handicap

Madame Marie-Odile BERTRAND, conseillère municipale

Madame Réjane BERTOLOTTI, conductrice d'opérations grands projets

Madame Ludivine AÏT ALI, responsable de la mission handicap

Madame Nathalie GAUZIN, YMCA

Monsieur Bruno TERRINHA du club entreprises Ouest toulousain

Mesdames CAMISULI et CANDELYAS, association Aspi Iris

Monsieur PATERNI, association Espace âges d'or

Monsieur CORSINO, association Valentin Haüy

Monsieur Manuel ARIAS, usager

Monsieur Joël Vigneau, association retraite active

Madame Delphine RICETTI, assistante au sein du service ressources et moyens

Deux interprètes LSF, société RIM

Étaient invité-e-s :

Monsieur Hocine TAGUEMA, directeur adjoint de la Direction Enfance Éducation Loisirs Éducatifs (DEELE)

Étaient excusé-e-s :

Monsieur Claude SARRALIÉ, Adjoint délégué au cadre de vie et à la mobilité

Monsieur Delio MENEN, conseiller municipal

Monsieur Laurent LAURIER, conseiller municipal – groupe Ensemble pour Colomiers

Monsieur Gilles SERE, Directeur des services techniques

Monsieur Alain DIOT, Directeur Adjoint – service projet travaux

Madame Séverine DESTRÉEZ, usager

Les représentants de l'APEISHAT



L'ordre du jour :

1. **Aménagement du parc des Marots et présentation de l'école Simone Veil**
2. **ADAP : retour sur la visite de la Potinière et de l'Espace Âge d'Or**
3. **Informations diverses**
4. **Questions diverses**

1. **Aménagement du parc des Marots et présentation de l'école Simone Veil**

Monsieur Hocine TAGUEMA, directeur adjoint de la Direction Enfance Éducation Loisirs Éducatifs (DEELE) et chef de projet de rénovations ou constructions neuves sur les bâtiments scolaires et périscolaires, présente le projet de l'école élémentaire Simone Veil qui fait partie du futur aménagement du parc des Marots (Voir Power point).

Le projet de l'école Simone Veil, prévu pour 2021, est une construction neuve sur la commune. Le choix de cette construction émane d'une concertation large avec la participation des Comités de Quartier (CQ), du Conseil Citoyen (CC), des commerçants, du corps enseignant, des riverains ... L'ensemble de ce projet prend en compte la totalité des réglementations de l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduites) et autres.

Madame BERTOLOTTI précise que les services sont très attentifs aux plans : les dimensions, les dégagements, les repérages des éléments, des éclairages, des espaces de rotation, ... et les contraintes de « sécurité incendie ».

La salle polyvalente sera mise à disposition, en dehors des horaires de classe, aux associations. Elle sera à réserver auprès de la DEELE.

Monsieur ARIAS demande pourquoi les salles de classe sont situées au 1^{er} étage ?

Madame BERTOLOTTI explique que c'est une réponse fonctionnelle proposée par la maîtrise d'œuvre. Nous avons la nécessité d'avoir un pôle homogène constitué par ces salles de cours qui sont regroupées de manière à répartir le flux des élèves et à assurer une meilleure surveillance. L'étage où se situe l'ensemble des locaux pédagogiques est accessible aux PMR. Nous sommes sur des temps d'occupation et des fonctions différentes que celles des locaux du RDC.

Madame MOIZAN précise que le choix de l'étage est dû au projet en totalité car si le bâtiment avait été pensé seulement en RDC, il n'y aurait plus de place pour le parc ce qui n'était pas notre volonté.

Monsieur ARIAS insiste sur le fait que ce n'est pas judicieux de mettre les classes à l'étage en cas de panique ou d'incendie, pour faire évacuer les élèves.

Monsieur TAGUEMA informe qu'un élève passe 55 % du temps scolaire en ALAE. Il ajoute qu'en terme de sécurité, aussi bien au RDC qu'à l'étage, les règles de sécurité sont les mêmes, voire plus rigoureuses à l'étage. Il y a donc une obligation d'avoir des ascenseurs,

des voies de circulation et des évacuations par les escaliers de chaque côté du bâtiment voire au centre. Tout le projet et ses dispositions sont dans tous les cas soumis à l'avis des pompiers et à la validation d'un bureau de contrôle

Madame BERTOLOTTI précise qu'il y a également un lien important entre la cour et l'extérieur avec la salle de restauration, la salle polyvalente, les terrains de sports et les salles d'activités. Tous ces lieux sont situés au RDC. Il était donc plus judicieux de placer les salles de classe à l'étage.

Concernant les évacuations incendie, cette question concerne tous les bâtiments avec des règles et des dispositions architecturales qui font que la largeur de circulation et la signalétique ainsi qu'une formation du personnel encadrant vont permettre une meilleure évacuation.

Madame AÏT ALI rappelle que le travail des équipes éducatives est très important sur les exercices d'évacuations qui permettent d'anticiper ce problème de panique.

Monsieur CORCINO pose le cas d'un enfant en fauteuil roulant.

Quel que soit le public concerné (adulte, enfant, PMR, ...), ses possibilités d'évacuation sont étudiées de près avec le service départemental d'incendie et de secours.

Monsieur TAGUEMA présente les 3 propositions qui avaient été faites pour l'aménagement du parc (voir Powerpoint), dont celle qui a été retenue avec le plateau sportif à l'arrière du parc, toujours en liaison avec l'école. Ce projet permet d'avoir une vision globale du parc et du plateau sportif de l'extérieur pour une meilleure sécurisation du lieu par surveillance passive et par les agents de police lors de leurs rondes avec 3 accès au parc possibles. Ce projet est celui qui limite au maximum la destruction des arbres pour permettre l'accès et également d'avoir le moins de nuisances sonores.

Madame BERTOLOTTI explique qu'un travail en étroite collaboration et partenarial avec les Services Publics et les services Espaces Verts de la commune permettent d'assurer un maximum d'accessibilité aux aménagements. A noter que la fontaine du square des Marots sera remplacée par un modèle accessible à tous (modèle mis en place au Seycheron).

Madame CANDELLIAS demande s'il y aura des trottoirs.

Madame BERTOLOTTI annonce que la partie stationnement est travaillée en partenariat avec Toulouse Métropole (TM) par rapport à l'accessibilité pour les piétons, les poussettes, les vélos, éviter les croisements de flux, assurer un maximum de sécurité pour tous et positionner correctement la place PMR avec des itinéraires sécurisés pour l'ensemble du périmètre.

Monsieur TAGUEMA ajoute qu'un accès direct a été conservé pour l'EPHAD. L'ensemble des allées du parc ont une largeur minimum de 2 mètres de circulation voire 3 mètres en s'approchant du plateau sportif.

Monsieur CORCINO demande s'il y aura des bandes de guidage pour les canes blanches ?

Madame BERTOLOTTI répond que les bordures des allées seront marquées et il y aura un repère le long de l'espace vert.

Monsieur ARIAS demande ce qui est prévu pour les éclairages ?

Madame BERTOLOTTI indique que ce sujet est travaillé avec le Syndicat Départemental de l'Électricité et du Gaz (SDEG) de Haute-Garonne sur l'intégralité du périmètre dont l'installation va être refondue et renforcée.

Monsieur TAGUEMA informe qu'il est prévu, avec le SDEG, que l'éclairage au sein du parc soit programmable en fonction des périodes de vacances scolaires et des saisons.

Monsieur ARIAS dit qu'il faut être vigilant car les éclairages qui « viennent du bas » sont éblouissants et peuvent être dangereux pour les malvoyants. Il peut y avoir quelques spots au sol pour guider mais pas tout l'éclairage. De plus, il faudrait éviter de mettre des bandes au sol (comme devant la mairie) car elles peuvent être confondues avec des marches ou inversement, penser que les marches sont des bandes.

Madame CANDELLIAS demande pourquoi Simone Veil comme nom d'école ?

Madame MOIZAN explique que Madame Veil est décédée au moment où le projet était en réflexion et il a été décidé de donner son nom en son honneur et permettre d'équilibrer la parité homme/femme sur les écoles de la commune.

2. ADAP : retour sur la visite de la Potinière et de l'Espace Âges d'Or

Madame BERTOLOTTI explique qu'un marché de maîtrise d'œuvre va être lancé. L'objectif est de disposer de différentes équipes qui pourront être consultées à chaque projet pour se servir des meilleures compétences et projets possibles afin de mettre en accessibilité des équipements qui posent actuellement des questions techniques similaires ou particulières, comme le Club Âges d'Or pour lequel nous sommes face à un très important.

Nous avons également des équipements qui vont présenter des similitudes très fortes par rapport aux non conformités qui ont été relevées comme les gymnases. Beaucoup d'entre eux, inscrits sur l'agenda, ont les mêmes caractéristiques (vestiaires, accès, sanitaires, douche et les panneaux d'information). Face à ces questions identiques, l'idée est de pouvoir lancer une étude globale, sur l'ensemble de ces gymnases, avec un maître d'œuvre qui pourrait étudier à la fois les mises en accessibilité et prendre en compte toutes les contraintes qui vont être liées aux gymnases (temps d'occupation, utilisation scolaire, ...). L'idée est d'avoir plusieurs équipes de maîtrises d'œuvre pour lancer plusieurs opérations en même temps et ainsi toucher un périmètre beaucoup plus large.

Madame MOIZAN ajoute qu'une fois ces points similaires traités, nous passerons moins de temps sur un même bâtiment.

Monsieur Vigneau demande si les services vont travailler avec les associations car certaines ont voulu développer le handisport et elles se heurtent surtout au problème de vestiaires car les normes sont vraiment particulières et pas forcément adaptées à tous les handicaps.

Madame BERTOLOTTI est informée de la difficulté rencontrée et précise que ce travail sera fait avec des personnes qui sont confrontées à ces problématiques afin de trouver le meilleur mobilier, les systèmes et dispositions les mieux adaptés. L'impérative concertation avec les usagers sera clairement formulée au marché de maîtrise d'œuvre.

Nous travaillons également avec Jean-François AUTHIER, responsable Service Équipements Sportifs et Culturels, sur la mise en accessibilité du boulodrome, des gymnases, du stade Bendichou et de l'ensemble des installations sportives.

Une réunion a eu lieu avec Toulouse Métropole (TM) pour aborder tous les équipements et les aménagements internes et externes et ainsi définir le rôle de chacun. A titre d'exemple, TM a pris en compte le besoin de marquage de places PMR

Madame AÏT ALI informe que des points similaires ont été relevés sur la Potinière et l'Espace Âges d'Or lors de la visite de vendredi 24 mai 2019, notamment les sanitaires, le stockage du matériel du ménage, les cheminements extérieurs pour accéder aux bâtiments et la question de la signalétique dans ces espaces.

Madame BERTOLOTTI explique que le parc Duroch recensait plusieurs points à traiter : la question de l'accès depuis la rue Gilet (projet à long terme, prévu à l'étude par TM pour la réfection de l'ensemble de la rue Gilet de façade à façade), la fontaine va être remplacée, les travaux sur les abords de l'aire de jeux ont été effectués, tout le cheminement a été fait en béton balayé, les bancs ont été installés et les clôtures refaites. La poignée des sanitaires publics a été repeinte pour la différencier de la porte. La prochaine question se pose par rapport à la bande qui entoure la Potinière, l'allée, la jonction avec la rue Gilet et avec la zone de parking rue Chrestias. Les travaux sur le bâtiment Potinière seront étudiés avec la maîtrise d'œuvre quand elle sera désignée.

Aujourd'hui un diagnostic amiante est en cours sur le bâtiment.

Madame AÏT ALI fait suite à la visite de l'Espace Âges d'Or. Le premier point de réflexion s'est porté sur l'accès extérieur, côté rue, qui est compliqué sur le plan technique car elle est en pente et contourne le bâtiment. Le second point se porte à l'intérieur du bâtiment, au niveau des sanitaires et de la localisation du local « ménage », prévoir du mobilier à hauteur au niveau de l'espace d'accueil, un espace de rangement qui servirait de vestiaire et le sol qui est complètement poinçonné. Il faut également prendre en compte le diagnostic amiante qui doit être fait.

Madame BERTOLOTTI explique qu'il faut lancer l'étude pour savoir sur quel périmètre nous réalisons le diagnostic amiante avant de démarrer les travaux.

Madame MOIZAN précise que si nous voulons un accès par l'extérieur il faut envisager un ascenseur. Dans l'étude, il faut également savoir si l'ancien local Parentèle est intégré à périmètre de réflexion (selon son usage à terme). Il se situe en face du club Âge d'Or et rencontre les mêmes difficultés d'accès depuis l'espace public.

Si la mise en place d'un ascenseur s'avère être la solution retenue, sa mise en place sera définie avec TM à qui revient la compétence d'intervenir sur les espaces publics. L'aménagement intérieur dépendra de l'aménagement extérieur.

Monsieur CORCINO dit qu'il faudrait envisager une continuité piétonne entre la Potinière et le Club d'Âges d'Or.

Madame BERTOLOTTI répond que cela a été souligné à TM.

3. Informations diverses

Madame MOIZAN Informe que suite à la demande du CQ du Perget, le parc du Pigeonnier va être aménagé. Le projet présenté étant conséquent, l'aménagement se fera en plusieurs étapes.

La première demande du CQ concerne l'aménagement à partir du parking, où est située la cabine à livres, avec l'implantation de tables de pique-nique dont une couverte, accessible aux PMR et des sanitaires secs aux normes. Ces travaux ont été actés par Madame le Maire, les tables ont été achetées et l'acquisition du sanitaire public à lombricompostage est en consultation. Les tables devraient être installées avant début juillet.

Madame CANDELIAS demande pourquoi les autres tables ne sont pas couvertes ?

Madame BERTOLOTTI explique que l'implantation des tables a été travaillée avec le CQ et que les autres tables seront près des arbres pour qu'elles soient également à l'ombre.

Madame MOIZAN aborde le projet relatif à l'accessibilité du cimetière du village suite à la demande de Madame le Maire pour mettre tous les axes du cimetière en enrobé. Ce n'est pas possible. De ce fait, suite à une réflexion, il est envisagé de mettre à disposition un véhicule électrique qui puisse amener les PMR, les personnes âgées ou qui ont du mal à se déplacer au plus près de leur point de destination.

Madame BERTOLOTTI ajoute qu'il faut prendre en compte les largeurs des allées qui sont variables et étroites. L'objectif est d'avoir un véhicule qui permette à la fois le transport de personnes mais également des pots ou autres objets encombrants qui peuvent être déposés sur les tombes. Nous réfléchissons à différents systèmes, de la location longue durée ou de l'achat, nous travaillons sur les modalités de mises en œuvre avec le service Population qui gère le cimetière (plages horaires, prise de RDV, à la demande, ...).

Madame MOIZAN indique que l'idée est de faire une phase « test » de septembre à novembre 2019 pour avoir une idée de la demande, des besoins et du fonctionnement de ce type de service afin de trouver une solution pérenne.

Madame MOIZAN rappelle que la ville est inscrite au réseau « ville et handicap » que nous souhaitons intégrer, cette année, au Festival BD.

Madame AÏT ALI explique qu'il y a, chaque année, une thématique choisie par le réseau, cette année c'est « dix ans ensemble tous et toutes citoyens ». La période définie par le

dispositif est du 12 au 25 novembre 2019 et coïncide avec le Festival BD. L'objectif serait de travailler autour de l'accessibilité au sein du salon sur le déplacement, la signalétique (des interprètes et des visites guidées sont déjà mis en place avec certains auteurs) et l'accueil des classes d'intégration sous forme d'ateliers qui sont prévus au sein du Festival. Nous souhaiterions, avec la participation de la commission, travailler sur l'aspect « démocratisation » de la culture BD au travers d'actions à mettre en place lors du Festival BD.

Monsieur CORCINO indique que des éditeurs à Montpellier éditent des livres en braille avec des dessins en relief et que la librairie « Oui lire » à Toulouse propose des livres traduits en langue des signes.

4. Questions diverses

Monsieur CORCINO demande à quelle phase en est le calendrier des ADAP ? Où en est le projet du cinéma ? Concernant le site internet de la mairie, il ne correspond pas à la norme W3C.

Madame MOIZAN fera passer les remarques relatives au site internet au service qui est en charge de sa conception. Concernant le cinéma, nous sommes toujours en attente de la décision du tribunal administratif suite à l'opposition de l'Utopia de Tournefeuille. Nous espérons avoir une réponse d'ici juillet.

Des travaux vont tout de même être réalisés sur le parking pour la phase « avant-projet ».

Madame BERTOLOTTI indique que le calendrier ADAP a été présenté à la dernière CCA. Nous avons un ADAP de 9 ans découpé en 3 phases de 3 ans. Nous sommes très en retard sur la phase n°1 qui était la plus dense. Des choses ont été faites, d'autres sont en cours.

La salle Gascogne a été mise en conformité, pour le CCAS une demande de devis auprès des entreprises a été faite pour mettre en accessibilité le sanitaire, la rampe de l'église va être refaite. Nous sommes aussi dans des phases de diagnostics obligatoires avant de démarrer les travaux et dans les démarches de marché de maitrises d'œuvre. Pour le stade Bendichou, l'autorisation de travaux est en cours d'élaboration. De ce fait, nous tentons de rattraper le retard sur la première période en essayant d'allier certains points de la seconde et de la troisième période dont font partie les gymnases.

Madame MOIZAN remercie tous les participants et clôture la séance à 20h04.